

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 1^{er} octobre 2018 portant nomination
à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**

NOR : INTS1825631A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 ;

Vu le décret n° 2015-628 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2016 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse, en qualité de représentants du ministère de l'intérieur :

1° M. Bruno AMONEAU, chargé d'études manifestations sportives et homologation des circuits de vitesse au bureau de la législation et de la réglementation à la délégation à la sécurité routière, titulaire.

2° Mme Séverine CARPENTIER, coordinateur « mobilités » auprès du chef de service adjoint au délégué interministériel à la sécurité routière, suppléante.

Article 2

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} octobre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le délégué à la sécurité routière,
E. BARBE